



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

procédure civile

Question écrite n° 107951

Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le délai bien trop long que requiert toute procédure de visite ou de garde d'enfant auprès des juges aux affaires familiales. Il cite le cas d'un père que la compagne a quitté deux mois avant la naissance de leur enfant et qui lui refuse tout droit de visite. Cette personne devra attendre plusieurs mois avant de pouvoir s'exprimer devant un juge. Que de moments précieux, que de temps perdu et jamais rattrapé, avant de pouvoir enfin découvrir son petit, mais surtout quelle injustice. Il lui demande que, dans ce genre d'affaire, il puisse y avoir une comparution immédiate ; cela existe bien pour les criminels.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107951

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4723

Question retirée le : 24 mai 2011 (Fin de mandat)